

RCS : NANTES  
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02902  
Numéro SIREN : 832 734 271  
Nom ou dénomination : 2L CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2020 sous le numéro de dépôt 3210

Exercice ouvert le	01/09/2017	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SASU 2L CONSULTING	
SIRET	8 3 2 7 3 4 2 7 1 0 0 0 1 4
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
4 avenue Hector Petin	
44800 ST HERBLAIN	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		Déposé au Greffe le 19 MARS 2019 sous le N° 3210 RCS N° 1782942
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
SIRET		

**B ACTIVITE**

Activités exercées <small>Cocher les activités exercées, y compris celles exercées en commun.</small>	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
---	---

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	439
	Bénéfice imposable à 15 %	0				
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %					
	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %					
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quaterdecies
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>	Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/> Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>					
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>			

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4**

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

**G COMPTABILITE INFORMATISEE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné  Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du comptable : SARL EXPERTISE COMPTABLE INFORMATIQUE  
52 rue RUE DE PARIS 94220 CHARENTON-LE-PONT Tél : 0140240828

- du conseil : ..... Tél : .....

- du CGA ou du viseur conventionné : ..... Tél : .....

- N° d'agrément : .....





Désignation de l'entreprise SASU 2L CONSULTING Néant \*

Adresse de l'entreprise 4 avenue Hector Petin 44800 ST HERBLAIN

Numéro SIRET\* 

8	3	2	7	3	4	2	7	1	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois\* 

16
----

 Durée de l'exercice précédent\* 

--

ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Exercice N clos le		
		1		2		31/12/2018		
						Nct		
						3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012				
	{ Fonds commercial*							
	{ Autres*	014	900	016	900			
	Immobilisations corporelles*	028	2 517	030	770		1 746	
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
Total I (5)		044	3 417	048	1 670		1 746	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*	068	2 640	070			2 640
		{ Autres* (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	929	086			929	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II		096	3 569	098			3 569
Total général (I + II)		110	6 986	112	1 670		5 315	

PASSIF		Exercice N		
		NET		
		1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131	)	132
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	( 438)	
	Provisions réglementées	140		
	Total I		142	561
	Provisions pour risques et charges		Total II	
		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	732	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....	169	2 938	
	)	172	4 022	
Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	4 754	
Total général (I + II + III)		180	5 315	

RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	3 417
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210		
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons		215	214	
			intracommunautaires		217	218	12 949
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	12 949	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )				242	11 107
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	179	244	179
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	431
	Dotations aux amortissements*					254	1 670
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		262
			260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	13 388	

**1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)**

					270	( 438)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			347	300	
					348		
Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306			

**2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)**

					310	( 438)
--	--	--	--	--	-----	--------

**B - RÉSULTAT FISCAL**

		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		314	438	
Rintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324			
	Divers*	dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247	330		
			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		248			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		( Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
		ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
		ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)					992	
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346	350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
	Déficits antérieurs reportables :*		dont imputés sur le résultat :				360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		372	438

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412	900	414		416	900				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 517	474		476	2 517				
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
<b>TOTAL</b>		490		492	3 417	494		496	3 417				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502	900	504		506		506	900		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	770	564		566	770		566	770	
<b>TOTAL</b>		570		572	1 670	574		576		576	1 670		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégréées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
①	②	③	④	⑤									
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i> ).							591						
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT  
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent <sup>(1)</sup>	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	4 38
Total des déficits restant à reporter	870	4 38

## III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

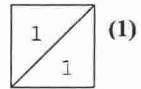
## IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 350
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	772
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

<sup>1)</sup> Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT





N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 8 3 2 7 3 4 2 7 1 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2L CONSULTING

ADRESSE (voie) 4 avenue Hector Petin

CODE POSTAL 44800 VILLE ST HERBLAIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique LAVARTE Prénom(s) LUCY  
 Nom marital  % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100  
 Naissance : Date 20081986 N° Département 93 Commune MONTREUIL Pays FRANCE  
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 8 3 2 7 3 4 2 7 1 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2L CONSULTING

ADRESSE (voie) 4 avenue Hector Petin

CODE POSTAL 44800 VILLE ST HERBLAIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

## REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SASU 2L CONSULTING

832734271 IS1

<b>Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case</b>		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

### I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

#### Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

### II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
<b>Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM</b>	

#### PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

### III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			



## **2L CONSULTING**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 4 avenue Hector Petin

44800 ST HERBLAIN

832 734 271 RCS NANTES

### **DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 17 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le dix-sept juin, à dix heures zéro minute,

LUCY LAVARTE, agissant en qualité d'associée unique de la société 2L CONSULTING, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

#### **PREMIÈRE DECISION**

L'associée unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

#### **DEUXIÈME DECISION**

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 438,92 €, de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à - 438.92 € au compte "Report à Nouveau"

### **Dividendes antérieurement distribués**

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

### **TROISIÈME DECISION**

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **QUATRIÈME DECISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et sera consigné sur le registre des décisions.

**L'associée unique**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a cursive name, positioned below the text 'L'associée unique'.

DEPOSE LE



N°RCS

MODE DE REGLEMENT 03 53,84

N°DE DEPOT

N°DE FACTURE